

## **Santé : Réparer les vivants**

L'association pour le don d'organes et de tissus humains, Adot 67, est née il y a 31 ans à Saverne. Ce samedi 17 juin, de 14 h à 17 h, elle tiendra un stand sur la place du château pour informer le public sur ce sujet sensible.



Médiatisé en 2016 par le film « **Réparer les vivants** » inspiré du livre éponyme de Maylis de Kerangal, le don d'organes n'est pas un acte anodin. D'autant plus qu'il intervient généralement dans des cas dramatiques d'accidents. « Pour les proches c'est très difficile, car lorsque la personne est en état de "mort encéphalique", elle a l'air encore vivante. À ce stade, elle est maintenue en vie de manière artificielle. Ses poumons et son cœur fonctionnent encore mais son cerveau s'est arrêté de façon irrémédiable », explique le docteur François Pelissier, membre fondateur de l'association Adot 67 et son vice-président actuel.

### **« Le cheminement vers un éventuel don d'organes se fait petit à petit »**

« Nous avons à faire face à la soudaineté de l'événement et au désespoir des familles qui voient encore leur proche en vie. Le cheminement vers un éventuel don d'organes se fait petit à petit », ajoute le médecin. La prise de décision peut être facilitée lorsque la volonté du défunt est connue, par exemple par la carte de donneur d'organes. Elle n'est pas reconnue comme document officiel, mais permet de connaître l'opinion de son porteur.

Par contre, il existe un registre national des refus. « N'y sont inscrites "que 350 000" personnes, sur l'ensemble de la population. Ce qui veut dire que pour toutes celles qui n'y figurent pas, en théorie, les organes peuvent être prélevés sans qu'il soit nécessaire

d'obtenir d'autres autorisations. Mais le dialogue avec la famille est toujours prioritaire et privilégié », insiste le vice-président de l'Adot 67.

Les équipes médicales pluridisciplinaires qui interviennent à ce moment délicat sont formées et travaillent dans le respect de la souffrance des familles et les accompagnent dans ce long processus vers l'acceptation du don d'organes. Cette phase est très bien décrite dans le livre et le film « Réparer les vivants ». Si l'on imagine aisément ce que peut signifier le don d'organes, la notion de « tissus humains » est moins connue du grand public. « Il s'agit par exemple de la valve cardiaque, des veines, des artères, des os. Pour les yeux, ce n'est que la cornée qui est prélevée et non pas l'œil », précise encore le docteur François Pelissier. « L'anonymat d'un don d'organes est toujours respecté, par contre les équipes de coordination donnent des nouvelles du receveur à la famille du donneur. Une façon de saluer cet acte et de se dire que la personne "n'est pas morte pour rien". » L'Adot a donc pour mission de sensibiliser et d'inciter toute personne à dialoguer et à informer son entourage sur sa position en matière de don. « Notre rôle est d'informer, nous respectons aussi le "non" », ajoute François Pelissier.

## **Née à Saverne**

L'Adot 67 est l'une des plus anciennes associations de la fédération créée en 1976. Cette antenne départementale bas-rhinoise est née à Saverne en 1986 sous l'impulsion de Joseph Elmerich. Journaliste et chef de l'agence DNA de Saverne, il était également président de l'association des donneurs de sang de Sarrebourg. En tant que fondateur, Joseph Elmerich a présidé l'Adot 67 pendant deux ans. La présence aujourd'hui sur la place du château de ce gros cœur rouge incitant au don d'organes est un clin d'œil au président fondateur de l'Adot 67... et une bonne occasion de lever les préjugés sur cet acte de grande générosité.

**Simone GIEDINGER**

## **Greffes : des besoins en augmentation**

L'aide des associations est d'autant plus précieuse que le nombre de personnes qui ont besoin de greffes est en augmentation (\*) : 22 617 personnes en 2016 contre 21 378 en 2015. Par contre, l'activité de prélèvement est restée stable avec 1 770 personnes, contre 1 769 en 2015, alors que le nombre de morts encéphaliques recensées est en hausse de 2,7 % (3 676 contre 3 579 en 2015). Le pourcentage de « refus de prélèvement » reste invariablement à un niveau très élevé, et remonte à 33,7 %, avec de grandes différences selon les régions.

(\*) Chiffres de l'agence de la biomédecine.